

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 5 avril 2017
à la salle de la Tour à Trélex
de 20h00 à 21h10

TABLE DES MATIERES

1. Appel.....	1
2. Assermentation.	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2017.....	1
4. Communications du bureau	2
5. Communications du CODIR.	2
6. Préavis 01/2017 - Comptes 2016.....	2
7. Préavis 02/2017 - Relatif à une demande de crédit pour la réparation des stores du collège "Le Cordex" à Genolier.....	3
8. Election des membres du bureau et d'un membre de la commission gestion/finances.....	5
9. Propositions individuelles et divers.....	6

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 5 avril 2017
à la salle de la Tour à Trélex
de 20h00 à 21h10

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour ce Conseil Intercommunal AISGE. Il remercie la commune de Trélex d'accueillir l'assemblée pour cette séance.

M. **François VAUTIER** présente M^{me} **Fabia MASSOT** (secrétaire du Conseil communal de Trélex) qui prendra le procès-verbal de ce jour en l'absence de la secrétaire M^{me} **Valérie ZEENDER**. Le **Président** demande à l'assemblée si celle-ci souhaite que M^{me} **Fabia MASSOT** soit assermentée pour cette séance. L'assemblée n'ayant aucune remarque le **Président** ouvre la séance.

1. APPEL

9 membres du CODIR sont présents, 1 excusé, 14 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 6 excusés.

M. **François VAUTIER** remercie M^{me} **Jaqueline BURBIDGE** d'être présente pour représenter la commune d'Arzier-Le Muids. Grace à elle, le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2. ASSERMENTATION.

Pas d'assermentation durant cette séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2017.

M. **François VAUTIER** précise que la séance du 02 février 2017 était une séance extraordinaire du Conseil Intercommunal et que la secrétaire M^{me} **Valérie ZEENDER** a élaboré une synthèse annexée au procès-verbal de ladite séance. Le **Président** demande s'il y a des remarques quant à ce procès-verbal. M. **Nicolas RAY** prend la parole concernant le dernier paragraphe de la page 7 à propos de la salle triple de gymnastique où il est mentionné que c'est la seule salle du haut des villages, M. **Nicolas RAY** précise que c'est la seule salle triple de gymnastique sur le haut du district de Nyon. Le texte sera donc modifié.

M. **André DARMON** a constaté nombre de fautes d'orthographe, bien sûr il ne désire pas toutes les énumérer, mais comme l'on parle d'école il serait logique d'effectuer une attention toute particulière à ceci. Il demande si le terme enclasser pour les élèves est correct et adéquat. M^{me} **Florence RATTAZ** explique que ceci est un mot tout à fait correct.

M. **François VAUTIER** demande s'il y d'autres commentaires.

L'assemblée n'ayant pas d'autre remarque, le **Président** propose de passer au vote.

VOTATION	14 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (les corrections et modifications seront effectuées par la secrétaire)			

*Le **Président** remercie l'assemblée et la secrétaire pour son travail.*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. **François VAUTIER** explique que suite à la demande de plusieurs conseillers les dates des séances des Conseils Intercommunaux se trouvent sur la page internet ainsi que les noms des conseillers. Il va sans dire que les séances extraordinaires ne peuvent y être insérées. Le bureau a décidé de faire un envoi du procès-verbal approuvé pour information aux Municipaux suppléants.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

M. **François VAUTIER** passe la parole au CODIR. M^{me} **Florence RATTAZ** annonce que le CODIR a décidé de se séparer de la boursière au 30 juin 2017, certains l'auront certainement appris par la presse. Le poste est ouvert et le CODIR attend les candidatures.

6. PRÉAVIS 01/2017 - COMPTES 2016.

M. **François VAUTIER** donne la parole à M. **Yves RAVENEL**, Syndic de la commune de Trélex et membre du CODIR. Il exprime ses cordiales salutations à toute l'assemblée d'avoir pris le temps d'assister à cette séance ainsi qu'un mot de bienvenue dans la commune de Trélex.

Dans un premier temps celui-ci explique que ces comptes 2016, vu la nouvelle législature sont un premier exercice pour le CODIR qui le pratique depuis six

mois dans la continuité de l'ancien Comité Directeur. Il prie les conseillers de bien vouloir excuser M. **Paul MENARD** pour son absence. Il poursuit en donnant des explications sur les postes des comptes qui ont les plus grandes différences soit avec le budget, soit avec les comptes précédents.

M. **François VAUTIER** remercie M. **Yves RAVENEL** pour ses explications et tient à souligner que le format présenté pour ces comptes est pratique, plus facile à la lecture et très clair. Il donne la parole à la commission gestion-finances. M^{me} **Patricia AUDETAT** donne lecture du rapport de la commission de gestion-finances. La commission recommande d'accepter le **préavis 01/2017 – Comptes 2016** et d'en donner décharge au **CODIR**.

Le **Président** tient à remercier les personnes qui ont élaboré le rapport de gestion de l'AISGE. Il est conscient que ce fut une immense tâche. Il propose de passer au vote.

VOTATION :	14 OUI	0 NON	0 Abstention
-------------------	---------------	--------------	---------------------

Décision : Le préavis 01/2017 – Comptes 2016 est accepté à l'unanimité par l'assemblée et en donne décharge au CODIR .

M. **Yves RAVENEL** remercie les conseillers pour la confiance témoignée quant à ce préavis. Il ajoute, concernant le rapport de gestion, que celui-ci a été transmis à tous les membres à des fins d'information. S'il se trouvait des questions, il y répondrait très volontiers. Il remercie M^{me} **Jannick BURNIER** pour la bonne tenue de ces comptes ainsi que M^{me} **Dominique ALTHAUS** pour l'élaboration du rapport de gestion et enfin le **CODIR** pour le travail effectué.

7. PRÉAVIS 02/2017 - RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉPARATION DES STORES DU COLLÈGE "LE CORDEX" À GENOLIER.

Le **Président** donne la parole au **CODIR**, pour la présentation de ce préavis.

M. **Scott ADAMS** prend la parole et prie les conseillers d'excuser le fait que ce préavis ait été fait dans l'urgence et ait été transmis très tard. Deux raisons à cette urgence. Le **CODIR** souhaitait deux offres : une première offre a été reçue le 23 novembre 2016 et une deuxième offre est parvenue récemment, mais qui a été rejetée au vu des conditions proposées.

Il donne lecture de la conclusion de ce préavis, le CODIR demande à l'assemblée d'accepter le **préavis 02/2017** relatif à une demande de crédit de CHF 46'000 financé par le fond de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier.

M. **François VAUTIER** donne la parole à la commission des bâtiments concernant ce préavis. M^{me} **Céline HELLER-BERGER** donne lecture du rapport de la commission des bâtiments. La commission encourage le **CODIR** à s'assurer du meilleur mode de fonctionnement auprès de l'entreprise Favorol Papaux SA afin de pouvoir donner une longévité à ces stores. La commission a été surprise que moins de 10 ans se soit écoulés et qu'il y ait plusieurs dégâts, ainsi que de donner confirmation que la garantie sera bien de 5 ans pour les nouveaux travaux. De plus, elle regrette le manque de comparaison ainsi que le délai très court. La commission se pose les questions suivantes au niveau technique :

- Est-il nécessaire qu'il y ait une programmation pour que tous les stores soient descendus la nuit ?
- Une reprogrammation afin de les laisser monter durant la nuit paraît moins dommageable pour les stores et c'est ce que nous pourrions proposer.
- Est-ce que l'automatisation actuelle concernant le soleil et le vent, pouvant être au contraire à la volonté de l'utilisateur, est bien judicieuse dans un établissement scolaire ?
- Une garantie de 5 ans a été mentionnée durant la séance, cependant l'offre ne mentionne pas cette donnée et la commission demande de vérifier cet élément.

Néanmoins, par le fait de la nécessité et de l'urgence de procéder à ces réparations la commission des bâtiments recommande à l'assemblée d'accepter le **préavis 02/2017** tel que présenté et remercie M^{me} **Dominique ALTHAUS** et M. **Gérald GIRARDET** pour leurs explications et les documents présentés.

Le **Président** donne la parole au CODIR pour répondre aux questions de la commission des bâtiments. M. **Scott ADAMS** prend la parole. Celui-ci explique que la deuxième offre a été présentée le 24 mars 2017 pour un montant de CHF 160'000. Concernant une programmation de nuit, il explique que ceci a du sens l'été pour maintenir le frais dans le bâtiment. Ce sera aux enseignants de monter ou de descendre les stores durant la journée. Quant à la garantie, M^{me} **Dominique ALTHAUS** a eu un contact avec l'entreprise et effectivement il y a une garantie de 5 ans sur les pièces neuves, sur la mise en conformité, mais pas sur les pièces réparées ou les pièces d'origine. Les moteurs existants qui fonctionnent sont hors

garantie. Par contre, l'entreprise Favorol Papaux SA établira un inventaire exhaustif de toutes les pièces neuves et réparées. Ceci donnera un état de situation store par store, pour diriger les garanties.

M. **François VAUTIER** donne la parole à la commission de gestion-finances.

M^{me} **Patricia AUDETAT** donne lecture du rapport de la commission de gestion-finances. La commission regrette de n'avoir pu comparer plusieurs offres. De ce fait il est impossible à la commission d'émettre un avis sur la compétitivité de cette offre. Elle recommande à l'assemblée d'accorder le crédit de CHF 46'000 destiné au remplacement, à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier et d'accepter le **préavis 02/2017** tel que présenté.

Le **Président** ouvre la discussion à l'assemblée.

M. **André DARMON** demande s'il n'est possible de poser des manivelles plutôt que ce système motorisé et ne comprend pas le fait de remonter les stores la nuit pour refroidir le bâtiment.

M. **Scott ADAMS** répond que les stores descendent en fin de journée et remontent durant la nuit. En ce qui concerne la question des manivelles, cette solution n'est pas possible avec le matériel actuel, car tout est automatisé.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

VOTATION :	13 OUI	0 NON	1 Abstention
-------------------	---------------	--------------	---------------------

Décision : Le préavis 02/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 46'000.- financé par le fond de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier est accepté à forte majorité.
--

8. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES

Le **Président** précise que pour la secrétaire du bureau, celle-ci est élue pour la durée de la législature.

Le **Président** est élu par applaudissements. M. **Christian DUGON** en tant que vice-président également. Les scrutatrices suppléantes deviennent scrutatrices et il faut deux nouveaux scrutateurs.

Le nouveau bureau se présente donc comme suit :

Président : **M. François VAUTIER**

Vice-Président : **M. Christian DUGON**

Scrutatrices : **M^{me} Marie-José HAUTIER** et

M^{me} Céline HELLER-BERGER

Scrutateur/trice suppléant/e : **M. Stève BREITENMOSER** et

M^{me} Patricia AUDETAT

Renouvellement d'un membre de la commission de gestion-finances. M^{me} **Francine LANG** de la commune de St-Cergue se retire.

M. Laurent MATHEZ se propose pour la commune de St-Cergue. Il est élu par applaudissements.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

Concernant les nouveaux projets scolaires de St-Cergue et d'Arzier-Le Muids, un membre du Conseil Intercommunal demande quelles seront les implications financières pour les communes, car en relisant le PV de la dernière séance, il trouve que ce point reste à préciser.

M^{me} **Florence RATTAZ** prend la parole et explique qu'à l'heure actuelle il est difficile de parler d'implications financières, puisque nous n'avons pas les chiffres de la commune d'Arzier-Le Muids concernant la construction, il manque aussi les chiffres définitifs pour la commune de St-Cergue. Faire des projections avec deux inconnues est compliqué. Lorsque le **CODIR** aura plus de matière à fournir celui-ci pourra faire de telle projection. A noter que les taux d'intérêts seront bloqués sur plusieurs années et sont actuellement très bas. Le calendrier présenté par le **CODIR** est maintenu.

M. **André DARMON** demande également si sur l'enveloppe globale de 32 millions, il y a des rentrées de devis sur le crédit d'étude pour la commune d'Arzier-Le Muids depuis la dernière séance.

M. **Nicolas RAY** explique que le crédit d'étude n'a pas pour vocation de faire rentrer des devis, le but de l'étude est d'avoir une idée de l'enveloppe globale du coût. La commune d'Arzier-Le Muids attend ses prochaines semaines des

réponses pour cette enveloppe globale, mais le planning est : pour septembre il faudrait avoir une étude finale, pour faire une offre sur les marchés publics et à partir de là nous aurons la totalité du coût du crédit de construction. La première estimation sera un plafond et le coût définitif du crédit de construction sera présenté en novembre.

M. **André DARMON** demande comment cela se passe, si des architectes viennent avec de nouvelles suggestions. M. **Nicolas RAY** répond que le crédit d'étude a été voté, ceci est pour le crédit de construction et là-dessus : Oui la commune d'Arzier-Le Muids guidera ses envies.

Un membre du conseil demande des explications sur le cas d'un élève domicilié à Cuvaloup de Crans qui est scolarisé sur la commune de St-Cergue et demande si cet élève est facturé ?

M^{me} **Florence RATAZ** explique qu'en effet lorsque nous accueillons un ou une élève d'un autre arrondissement une facturation est faite.

Un conseiller pose une question sur l'état de la révision des statuts. M^{me} **Florence RATAZ** explique qu'effectivement le CODIR a travaillé sur les statuts, il a été constaté que trois articles seront à modifier : le plafond d'endettement, l'article sur la date de remise des comptes et le règlement. Ces modifications ont été élaborées ce soir et seront envoyées aux diverses communes. Par la suite il faut l'approbation du service des communes. Une fois approuvé, il faudra faire circuler ces statuts aux municipalités des cinq communes qui devront nommer une commission consultative qui devra rapporter aux municipalités qui proposeront d'éventuels changements au **CODIR** de l'**AISGE** qui les approuvera ou non. Les statuts définitifs seront remis aux communes pour un préavis présenté aux conseillers communaux qui ne pourront que les approuver ou les refuser. Enfin ceux-ci reviendront au **CODIR** et seront présentés au **CI**.

M. **Yves RAVENEL** convie les membres de l'assemblée à un verre de l'amitié.

Le **Président** annonce la prochaine séance le 27 septembre 2017 à St-Cergue.

Fin de la séance à 21h10.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

M. François VAUTIER

Président

M^{me} Valérie ZEENDER

Secrétaire

Conseil Intercommunal - AISGE - Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs www.aisge.ch
Collège « Le Montant » - rte de Duillier 9 - 1272 Genolier - 022 366 42 91 - ciaisge@bluewin.ch